



L'abri DU CHâteau

MAGAZINE DE LA MAIRIE DE MONTÉLÉGER - N°10 - JUIN 2017 - www.monteleger.fr



LES VŒUX DE MONTÉLÉGER 2017,



Maire de Montéleger

Marylène Peyrard,

Repas de l'amitié

Repas de l'Amitié 2017 dans un décor vénitien !

Quelques clichés de la journée du 4 Mars 2017 à l'occasion du repas de l'Amitié qui a réuni 150 personnes du village et du château. Ambiance réussie et festive où les convives étaient entourés des jeunes du Conseil Municipal des Jeunes toujours prêts à s'investir dans la vie du village.

Musique, danses, repas et mise à l'honneur des mamies ont fait de cette journée un très agréable et chaleureux moment de partage !

Pour le CCAS
Géraldine Caillot



Bibliothèque partagée

Faites voyager vos livres !

"La culture est un antidote à la violence car elle invite à la compréhension d'autrui et féconde la tolérance en nous incitant à partir à la rencontre d'autres imaginaires et d'autres cultures."

Renaud Donnedieu de Vabres

Et si vous donniez une seconde vie à vos livres après les avoir lus, au lieu de les laisser dormir dans votre bibliothèque ? A l'initiative de la commission Communication de Montéleger, vous avez dû apercevoir cette curieuse petite vitrine qui a poussé dans le centre du village (sous l'ancien abribus côté poste) ?

Il s'agit d'une boîte à livres, une bibliothèque partagée dont les règles sont affichées sur le côté.

Une opération qui s'intitule : "Culture partagée". Tout le monde peut se servir à son gré et/ou déposer un ou plusieurs livres. L'ouvrage peut alors être emporté à la maison. Une fois que vous l'avez lu, vous pouvez le rapporter, mais ce n'est pas obligatoire.

Mieux, vous pouvez en échange en rapporter un autre.

Géraldine Caillot



La canicule

La solidarité est primordiale en cas de fortes chaleurs. En effet, l'isolement des personnes âgées ou handicapées est un facteur aggravant en période de canicule.

Il est fortement conseillé, à l'approche de l'été d'équiper son habitation de volets, de stores ou de rideaux, afin de limiter les conséquences des fortes chaleurs. Pendant les heures les plus chaudes (tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure), il faut maintenir fermés les volets ou rideaux pour garder la fraîcheur dans la maison. Puis aux moments de la journée où la température extérieure est plus fraîche, tôt le matin ou tard le soir et pendant la nuit, il est bon d'ouvrir les fenêtres et de provoquer des courants d'air pour refroidir la maison. Si son habitat est mal adapté à la chaleur (étage élevé, mansarde, absence de volets), il est utile d'essayer de se faire héberger chez un parent ou une personne de son entourage.

L'utilisation d'appareils de ventilation ou de climatiseurs permet également d'abaisser la température ambiante de manière efficace. On veillera toutefois, quand il fera très chaud, à régler la climatisation à une température légèrement inférieure à la température extérieure. Il est recommandé de vérifier le bon fonctionnement de son réfrigérateur avant le début des grandes chaleurs.

Enfin, il est conseillé d'éteindre ou de réduire l'utilisation des lumières électriques, ainsi que tout appareil produisant une chaleur non indispensable (halogène, ordinateur, imprimante...)

Pour les personnes âgées ou handicapées vivant seules, ces règles sont d'autant plus importantes à appliquer afin d'éviter les risques dus à la chaleur. Ces personnes devront également garder un contact régulier avec leur entourage, famille ou amis.

1. On évitera au maximum de sortir aux heures les plus chaudes environ entre 11h et 21h). S'il est indispensable de sortir à ces moments, on veillera à se protéger la tête avec une casquette et à rester au maximum à l'ombre. Avec les petits enfants, on équipera la poussette ou le landau d'une ombrelle.

Pendant ces heures chaudes, il ne faut pas faire d'efforts physiques intenses (sport, jardinage, bricolage...), ni bien sûr rester en plein soleil.

D'une manière générale, mais encore plus au moment des grandes chaleurs, on ne laissera pas un enfant ou une personne fragile sans surveillance dans une voiture ou dans une pièce non ventilée, même pour une courte période.

2. Il faut boire régulièrement sans attendre d'avoir soif. On préférera l'eau ou les liquides tels que les jus de fruits ou les sirops légers. On évitera toutefois les sodas qui sont trop sucrés et l'alcool. Sauf contre-indication médicale, boire un litre et demi d'eau par jour est une mesure satisfaisante pour garder une bonne hydratation corporelle, surtout pour les personnes âgées. On fera boire les petits enfants en leur donnant régulièrement (toutes les demi-heures) de petites quantités de liquide.

infos pratiques

Il est interdit, sur tout le territoire français, de brûler à l'air libre des déchets quels qu'ils soient (déchets verts y compris). Une circulaire du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie rappelle les contrôles et les sanctions applicables à cette interdiction. Ainsi, le non-respect de cette disposition du Règlement Sanitaire Départemental expose le contrevenant à une amende pouvant s'élever à 450 €. Nous vous demandons donc de faire preuve de civisme et de porter vos déchets dans les lieux appropriés (déchèterie ou colonnes de tri).

Le brûlage à l'air libre est interdit...

Sources d'émissions de polluants (particules, dioxines, benzène...), le brûlage à l'air libre a des effets sanitaires et environnementaux importants.

Le saviez-vous ?

En France, la mauvaise qualité de l'air...

- cause 42 000 décès prématurés par an,
- réduit de 5 à 7 mois l'espérance de vie,
- est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.

... Des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour vos déchets verts

Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, nettoyage des massifs, tonte) génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux. Ces déchets peuvent trouver bien des emplois au jardin.

Quelques exemples d'alternatives :



La collecte au porte à porte

La collecte en déchèterie

Certains collectifs organisent des collectes de déchets verts.

Le compostage individuel

Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets de tontes, déchets alimentaires... Certaines communes mettent des composteurs individuels à disposition de leurs administrés ou proposent des aides à l'achat d'un composteur.

Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchèterie la plus proche. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement. La région Rhône-Alpes dispose d'un parc particulièrement fourni avec 445 installations à la disposition du public harmonieusement réparties sur la région.



Le broyage des végétaux

Le broyage de végétaux peut servir de paillage des parterres empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité du sol. Il peut également fournir un apport carboné dans un composteur en complément d'autres végétaux.

Certaines collectivités proposent des locations de broyeur

Le brûlage à l'air libre est interdit

► Pourquoi cette interdiction ?
Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) contenant des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène.

► Quels sont les déchets concernés par cette situation ?
Ce sont les bûches de chauffage, les haies, les toiles et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs fleuris ou encore les feuilles mortes...

► Qui doit respecter cette interdiction ?
Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article R1134-31 du Règlement Sanitaire Départemental).

Quelques chiffres...

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de poussières que ... ?

- 5 500 km de pistes pour une course ultra-marathon
- 1 mois de chauffage à l'eau chaude (chauffage au fuel)
- 70 à 920 trajets en moyenne pour rejoindre la déchèterie (à 20 km)

Le brûlage à l'air libre Une pratique polluante

En région Rhône-Alpes, près de 18 % de la population du territoire est exposée à des concentrations de poussières supérieures aux valeurs réglementaires destinées à préserver la santé humaine.

Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchèterie est un effet bénéfique à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air.

COMMENT LUTTER ? SURTOUT PAS AVEC DES PRODUITS CHIMIQUES

Il est possible de lutter à l'échelle d'un jardin, en combinant les stratégies, mais les produits chimiques doivent absolument être proscrits afin de ne pas impacter les autres espèces, ce qui serait pire que tout.

À la fin de l'hiver, puis huit jours après la fin du premier vol : traiter le feuillage des buis avec un insecticide biologique à base de bacille de thuringe.

Dès avril : piéger les papillons mâles avec des diffuseurs de phéromones.

Toute l'année : favoriser les prédateurs naturels par la pose de nichoirs à mésanges et chauves-souris.

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Il est rappelé que par Arrêté Préfectoral n°1859 du 2 mai 1996, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que de 7 H à 20 H les jours ouvrables et samedi.

Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.

LE DÉPARTEMENT SIMPLIFIE VOTRE QUOTIDIEN

HANDICAP SENIORS

DRÔME SOLIDARITÉS

dromesolidarites@ladrome.fr

04 75 79 70 09

Se renseigner sur les aides à domicile

S'informer sur une demande d'allocation

Adapter son logement

S'équiper d'une téléassistance

Trouver un établissement d'accueil adapté...

LE DÉPARTEMENT ladrome.fr

VOTRE VOISIN EST BRUYANT ET INDIFFÉRENT À VOS DEMANDES RÉPÉTÉES DE CESSER SON VACARME

Nous vous rappelons que l'article R1134-31 du Code de la santé publique mentionne qu'"aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité".

Nous souhaitons que vous conserviez des relations cordiales avec vos voisins. Si toutefois, ces bruits persistaient, vos voisins pourraient être contraints de porter plainte auprès du procureur de la République. Nous comptons sur la diligence de chacun pour ne pas en arriver là.

LES NUITS DE L'ORANGERIE 2007-2017

10 ANS

5 JUILLET - SOIRÉE JAZZ
RICHARD GALLIANO
1^{ère} PARTIE BELZARI

6 JUILLET - SOIRÉE BLUES-FOLK
AUDREY MARTELLS & WALTER FISHBACHER TRIO
LUKE WINSLOW KING

7 JUILLET - SOIRÉE CHANSON FRANÇAISE ET GUITARES
CHRISTIAN TERZIAN
BERLINE
JEAN-FELIX LALANNE
LOUIS WINSBERG
JOËL GOMBERT
LAURENCE M.
MICHEL AUMONT

Les Nuits de l'Orangerie L'EXPO

VEOLIA : 09 69 32 34 58
du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 30
et le samedi de 9 h. à 12 h.

ECLAIRAGE PUBLIC :
Informations : 04 75 75 41 54
eclairage.public.sud@valenceromansagglo.fr

PETITE ENFANCE ET RAM
Relais Assistantes Maternelles :
04 75 25 71 43
ram.beaumontlesvalence@yahoo.fr

GUICHET UNIQUE AGGLO
Informations et inscriptions : 04 75 69 76 49
petiteenfance@valenceromansagglo.fr

FRELON ASIATIQUE
FDGDON 26 - 04 75 55 37 89
www.fredora.com

SAMU 15

SAPEURS POMPIERS
18 ou 112
numéro d'urgence européen 112

GENDARMERIE DE CHABEUIL :
de 8 h. à 19 h. 04 75 59 00 22 puis
Centre Opérationnel au 17

ADMR - Etoile sur Rhône
16, place de la République
26800 Étoile-sur-Rhône - 04 75 55 38 09
Ménage, repassage, portage de repas

EOVI SERVICES ET SOINS
contact.ess@eovi.fr
04 75 82 48 80
89 rue Latécoère 26000 VALENCE



Psychomotricienne diplômée d'état en 2003 de l'ISRP de Paris, j'accueille bébés, enfants, adolescents et/ou personnes âgées, porteurs de handicap ou non, à domicile ou en cabinet.

La psychomotricité vise à réconcilier le patient avec son corps, afin qu'il l'utilise de manière adaptée en relation à soi et dans son environnement.

A travers le mouvement, l'expression et la relation, nous travaillons ensemble sur l'équilibre, les coordinations, le schéma corporel, la régulation de la force mus-

culaire, le graphisme, les repères dans le temps et dans l'espace, mais aussi sur la perception des sensations et la régulation des émotions.

Cabinet de
psycho-motricité
1 lot le clos 26760
MONTÉLEGER
06 27 77 53 92



LAURENCE COTTA

Maître REIKI Praticienne - Enseignante Chemin
Consonave 26760 MONTELEGER 06.46.44.06.87
Site internet : <http://praticienneriki.jimdo.com>

Méthode naturelle de soins énergétiques transmis par imposition des mains.

Méthode de relaxation, de détente, apporte bien être et soulage des tensions physiques (maux de tête, douleurs articulaires, dorsales, insomnies, etc...), des tensions émotionnelles (angoisse, anxiété, stress) aide à la chimiothérapie et à la radiothérapie.



Nouvellement arrivée
sur le secteur,
je suis à la recherche
de biens à vendre :
**maisons, appartements,
terrains, ...**

Je vous propose une estimation et une mise à la vente de votre bien gratuitement en vous conseillant et vous accompagnant dans vos démarches.

Contactez-moi au **06 15 42 87 31**

Valérie Champey

 valerie champey iadfrance monteleger

Conseillère en immobilier et home staging **I@dfrance**

RSAC n°438859126

associations

Les Amis de Montéleger



Le Comité des Fêtes

C'est une saison riche en manifestations que le comité des fêtes achèvera le soir du 13 juillet lors des célèbres feu d'artifice et bal sur le parking de l'école. En effet ce n'est pas moins de 6 événements que David et son équipe ont organisé depuis le mois de novembre afin que les montélegeois de tous les âges se retrouvent. Peu de nouveautés, cette année mais des rendez-vous qui deviennent traditionnels tels que la soirée beaujolais et la matinée huîtres et que les habitants semblent apprécier.

Malheureusement les conditions météo ne nous permettent pas toujours de nous retrouver dans les lieux initialement prévus mais la joie et bonne humeur sont au rendez-vous comme en témoignent les photos de la fête des fleurs du 1^{er} mai. Les fleurs étaient belles et le cochon bien bon.



Club de l'Espérance

Les activités du 1^{er} trimestre 2017 ont été nombreuses pour nos adhérents.

Le jeudi 16 mars, notre Club a réuni une grande partie de ses adhérents à la salle Polygny, pour la traditionnelle choucroute. Après le dessert, nous avons célébré les anniversaires du 1^{er} trimestre et remis les cadeaux à chacun, dans une bonne ambiance.

La sortie en car du mardi 11 avril 2017, en direction d'Annonay, a permis, le matin, de visiter le Musée des Papeteries Canson. Dans un lieu mythique, la maison natale des frères Montgolfier, un excellent guide, ancien Responsable de Production, nous a fait revivre

la papeterie du 17^{ème} siècle au 21^{ème} siècle en redémarrant les anciennes machines. Puis, nous avons eu, en car, une visite guidée de la ville d'Annonay.

Nous avons déjeuné au restaurant "Le Grillon" à Saint-Marcel-lès-Annonay.

L'après midi, notre groupe a découvert la Montgolfière, d'hier à aujourd'hui. Nous avons partagé la passion des aéronautes. Ils nous ont évoqué l'un des plus vieux rêves de l'homme : "s'élever et voler librement dans les airs, comme un oiseau", mais aussi les difficultés et contraintes qu'ils peuvent rencontrer.

Une charmante aéronaute nous a accueillis dans son atelier de fabrication de toiles servant à la confection

de montgolfière. Malheureusement, le vent soufflant trop fort, nous n'avons pas participé au décollage.

ACTIVITÉS PRÉVUES :

- en juin, les adhérents vont se réunir à la Truite du Père Eugène pour partager un repas et une journée détente (boules, cartes, mini-golf..)
- en juillet, un repas Paëlla sera servi à la salle Poligny et les adhérents natifs du 2^{ème} semestre se verront attribués un cadeau d'anniversaire..

Les adhérents se rassemblent tous les jeudis après midi à la salle Poligny pour jouer à la belote, à la coinche, au Triomino, au scrabble ou aux boules, lorsque le temps le permet, sans oublier la pause sympathique "goûter" à 16 h.

Le Club est ouvert à tous les retraités de Montéleger. Il suffit de nous rejoindre les jeudis à partir de 14 heures ou d'appeler le Président Camille BLACHE au 04 75 59 53 48.



Bienvenue au Collège de Beaumont-Lès-Valence

41 rue des Faures

CONTACTS :  Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Vie scolaire - DISCOL

Tél. : 04.75.82.95.26 - Ce.26@scolarite@ac-grenoble.fr

 Collège Gérard GAUD

Secrétariat Elèves/Direction

Tél. : 04.75.82.19.90 - Ce.02807669@ac-grenoble.fr

POUR VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE



Les Virades de l'Espoir 2017



Vendredi 22 septembre

Soirée BELOTE

Salle des Fêtes de Montéleger à 20 heures

Samedi 23 septembre

Concours de PÉTANQUE Doublettes constituées
Place de l'Ancien Moulin de Montéleger à 14 heures

Dimanche 24 septembre

Journée SPORTIVE, FESTIVE ET FAMILIALE
Parc de Lorient à Montéleger de 9 h à 18 h.

En cas d'intempéries, rendez-vous à la Salle des Fêtes de Montéleger.

Information sur la mucoviscidose, sur le don d'organes, recueil de dons, restauration, circuits sportifs pour marcheurs et vététistes, animations musicales, pêche à la ligne, château gonflable, tir à l'arc, initiation à la boxe française, manucure, maquillage, massages, prévention routière, promenade en poneys, zumba, vente de fleurs : "une pensée contre la mucoviscidose"

Lâcher de ballons



Pour plus d'informations : www.vaincrelamuco.org

Contacts : Nadette POULARD - 04 75 85 08 83 / Anne-Marie NANTES - 04 75 40 59 47

Olympique Montéleger



ENTENTE SPORTIVE BEAUMONTÉLEGER : UN NOUVEAU PROJET, UN NOUVEAU DÉPART.

A l'heure où vous lirez ces lignes, l'Olympique Montéleger n'existera plus. L'Olympique Montéleger et l'US Beaumont-lès-Valence ne feront plus qu'un et ce sera désormais à l'ES Beaumontéleger de préparer la saison prochaine.

Cette saison de transition aura vécu et c'est maintenant à la nouvelle structure de se mettre en place pour créer un club fort basé sur son école de foot et portant l'ensemble de ses catégories dans les meilleurs championnats de notre région.

Pour construire ce nouveau club, nous nous appuyons sur des groupes déjà consolidés. En effet, les écoles de foot de Beaumont et Montéleger sont en entente depuis déjà 3 ans et il ne fait aucun doute que le nouveau club pourra compter sur sa jeunesse. L'école de foot est toujours très vivante avec des présences assidues (entraînements et plateaux) et un effectif de 20 au minimum dans chaque catégorie (U7, U9 et U11). Les U13 réalisent un parcours difficile en raison de problème

d'effectif mais maintiennent très honorablement leur position en promotion excellence. Enfin les U15 réalisent une très belle saison finissant premier de la 2ème phase de championnat et échouant aux portes de la finale de coupe sur un point de règlement.

Le groupe senior, comme déjà mentionné dans ces lignes, est également constitué depuis cette saison, l'intégralité des séniors de Beaumont ayant rejoint le groupe de Montéleger. Le bilan de la saison est moyen avec un classement final dans le ventre mou de leur championnat respectifs mais avec la satisfaction d'un début de saison flamboyant en équipe première et surtout la possibilité de repartir en 1ère et 3ème division de district la saison prochaine avec l'ambition de tutoyer les premières places du classement.

Concernant le sportif, je ne pouvais terminer ce bilan sans un mot pour les bénévoles des 2 clubs (éducateurs et dirigeants) qui dépendent sans compter pour

accompagner et gérer au mieux nos clubs et nos groupes de joueurs. Je les en remercie chaleureusement et compte bien évidemment encore sur eux la saison prochaine pour écrire une belle première page de l'ES Beaumontéleger.

Enfin, je ne pouvais terminer cette saison sans souligner le soutien des mairies de Montéleger et Beaumont nécessaire à la réussite d'un tel projet. Je tiens à les en remercier mais également à leur donner rendez-vous pour les prochaines saisons pour relever ensemble les défis portés par la nouvelle structure.

Avant de souhaiter à tous de passer une agréable saison estivale, je vais rappeler que le club est ouvert à tous, joueurs, bénévoles, dirigeant. Que vous ayez peu ou beaucoup de temps à consacrer, nous vous accueillerons avec plaisir !

Jérôme DUVAL
Président O. Montéleger
CONTACTEZ-NOUS SUR
esbeaumonteleger@gmail.com



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il y avait une affluence exceptionnelle hier soir au stade de Montéleger où se déroulait l'Assemblée Générale du foot avec plus de 80 personnes présentes dont deux représentants du District Drôme Ardèche de football, Sylvain Faucuit et Thomas Fontanills. Etaient également présents les élus des deux municipalités et des présidents d'associations des deux communes.

Cette AG a été l'occasion de la dissolution des deux clubs de l'US Beaumont Les Valence et de l'Olympique de Montéleger ainsi que la création d'un nouveau club issu de la fusion des deux précédents.

J. Ratto a présenté les résultats des équipes de jeunes de l'Union Sportive Beaumontoise pour la saison écoulée en mettant en valeur le parcours remarquable des U 15 de l'entente avec Malissard qui a été confirmé avec satisfaction par le président de Malissard présent.

J. DUVAL de son côté, pour l'Olympique de Montéleger, a indiqué que l'équipe sénior 1 après une première partie de saison exceptionnelle a beaucoup souffert dans la deuxième partie pour conserver sa place en première division. Pour l'équipe réserve, les résultats ont été moyens sur toute l'année.

Lors de l'assemblée générale constitutive du nouveau club, A. Caillot a présenté les objectifs puis fait approuver les statuts, les nouvelles couleurs du club rouge et blanc pour le maillot, bleu pour les chaussettes et le short. Le nom du club a été approuvé à l'unanimité Entente Sportive BEAUMONTELEGER. Le fanion/logo portera les 3 dates clés des clubs respectifs 1936, 1986 et 2017.

25 personnes ont été élues au conseil d'administration. Avec le groupe d'éducateurs, le club comportera une quarantaine de personnes. L'encadrement technique sera assuré par J.-Ch. Martins, sur les terrains par T. OLISA pour l'ensemble des catégories seniors et jeunes et N. BUSCEMA pour les seniors 2.



Le bureau est constitué de :
2 coprésidents : J. Ratto et J. Duval
2 vice-présidents : A. Caillot et G. Giraud
2 trésoriers : M. Damey et R. Santos
2 secrétaires : S. Schwartzmann et C. Boriassse
La réunion s'est terminée par le verre de l'amitié et par une sympathique cérémonie improvisée de mariage entre les deux coprésidents.

Maintenant les dirigeants vont terminer les démarches administratives pour la création officielle de l'ES. BEAUMONTELEGER.

Les entraînements seniors reprendront au 1er août et pour les jeunes en septembre.

associations

Gymnastique Volontaire de Montéleger

Les seniors ont partagé un moment de convivialité autour d'un déjeuner le mercredi 14 juin à la salle des fêtes de Montéleger. Les participants au cours adultes ont pu échanger avec les animatrices durant le repas le jeudi 22 juin au restaurant "l'Echappée Belle".

Les membres du bureau de la Gymnastique Volontaire Amitié de Montéleger souhaitent à tous de passer d'excellentes vacances et proposent dès le lundi 11 septembre le planning d'activités suivant :



Jour/horaire	activité	Public
Lundi 17h15-18h30	Marche nordique maintenu si 12 participants	dès 18 ans
Mardi 18h-19h	Pilates® « débutant »	dès 16 ans
Mardi 19h10-20h10	Pilates® « avancé »	dès 15 ans
Mardi 20h15-21h15	Cuisse, abdo, fessiers	dès 16 ans
Mercredi 8h45-10h	Gym douce	seniors
Jeu. 19h-20h	Gym tonique : cardio, renforcement musculaire	dès 18 ans
Jeu. 20h15-21h15	Stretching Pilates	dès 16 ans

Le lundi 12 juin, les marcheurs de la marche nordique ont visité le télégraphe Chappe d'Etoile/Rhône et ont conclu cette fin d'après-midi par un pique-nique.

La saison 2016-2017 s'achève et il est temps d'en effectuer le bilan. Les effectifs du club sont stables, 160 adhérents avec l'emploi de trois animatrices (une de plus pour le jeudi depuis sept 2016). Les activités ont pu se dérouler correctement tout au long de la saison. Le cours de marche nordique, le lundi de 17h15 à 18h30 s'installe avec 12 participants pour ce semestre. Les cours adultes et seniors connaissent le même succès que les années précédentes.

Montéleger Tennis Club

Le samedi 20 mai 2017, c'était la fête des écoles de tennis de Chabeuil, Beaumont-lès-Valence et Montéleger au domaine de Lorient sur les courts de tennis du club de Montéleger. Cette fête a réuni plus de 130 personnes dont 65 enfants. Les parents ainsi que les enfants, ont pu pratiqué leur sport préféré : tennis, minitennis ou beach-tennis. Le soleil était au rendez-vous, ce fut des instants très agréables suivis d'un apéritif puis d'une paëlla.



Par ailleurs, des stages vacances-sports auront lieu **À VILLARD-DE-LANS** du 3-7 juillet pour les ados, du 10-13 juillet et 17-21 juillet puis **À CHABEUIL** du 28 août au 1^{er} septembre, **À MONTÉLEGER** du 24 au 28 juillet et **À BEAUMONT** du 31 au 4 août. Inscriptions sur www.stages-vacances-sports.fr. D'ores et déjà, les pré-inscriptions sont prises pour le 1^{er} septembre auprès de l'entraîneur Yves Rossard au 06 85 13 56 23.

Vous trouverez plus d'informations sur le site de la mairie de Montéleger : <http://mairie-monteleger.fr> onglet association puis tennis club de Montéleger
Contacts : Tél président : 04 75 59 52 67
Tél Responsable école : 04 75 80 05 86
tc.president.monteleger@fft.fr

VANDERMOERE Francis
Président du tennis club de Montéleger

Calinouou

STRUCTURE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

La Maison d'Assistantes Maternelles accueille jusqu'à 12 enfants de 0 à 3 ans. Elle est ouverte de lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

De nombreuses activités sont proposées aux enfants. Pour la fête des mères, un magnifique chapeau a été confectionné.

En ce début d'été, nos plus grands vont nous quitter pour rejoindre le chemin de l'école.

Il nous reste encore quelques disponibilités de garde dès septembre. Pour tous renseignements, contactez-nous au 04.26.60.47.89 ou sur calinououmam.26@gmail.com



Drôme Ukraine

Cette année, c'est avec Danielle que je suis allée représenter l'Association et réaliser notre aide humanitaire en Ukraine.

Nous nous sommes rendues dans trois écoles de campagne dans lesquelles nous avons reçu un accueil très chaleureux.

Pour l'école de Grosino, nous avons financé la peinture, du matériel de bricolage et de jardinage.

Pour celle de Kalenski, du matériel de musique et pour Odaki, un four et une imprimante.

Nous avons eu droit à Kalenski a un beau spectacle. Les costumes des enfants ont tous été confectionnés à l'école.

Pour l'hospice nous avons financé un stock de nourriture et des médicaments.

Le cabinet dentaire a subi cet hiver une inondation, il y a de gros travaux à effectuer pour qu'il redevienne vite opérationnel.

Pendant notre séjour nous avons également participé à la commémoration du 31 anniversaire de la catastrophe deTchernobyl qui reste toujours un moment très émouvant.

La vie est toujours très difficile en Ukraine et notre aide est très appréciée.

Au nom de tous nos amis Ukrainiens, nous remercions toutes les personnes qui nous permettent de les aider et de leur apporter un peu de bonheur. Christine CHOPARD



associations

Beaumont accueil

Beaumont Accueil a commencé cette nouvelle année par 2 rencontres conviviales : la traditionnelle galette et la soirée Vercoulaine animée par le bal folk "Cire tes souliers". Nous avons ensuite, continué par une soirée belote.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous nous retrouvons tous les jeudis pour randonner en trois groupes. A nous les sentiers et les chemins du Diois, de l'Ardèche et voire de l'Isère.....

Mais que l'on ne s'y trompe pas : 2 séjours plus "sportifs" ont entraîné nos randonneurs entre neige et mer ! Un séjour raquettes en janvier et quelques 46 adhérents sur les pentes de l'Esterel fin mars, de quoi profiter de paysages magnifiques et d'une belle ambiance.

Et pour que nos joueuses de Scrabble et nos randonneurs se rencontrent une visite d'Ardelaine à St-Pierreville suivi d'un déjeuner nous a tous réunis le 23 mars !

Que ces vacances estivales vous permettent de nouvelles rencontres mais aussi d'agréables réunions familiales et amicales. De bons moments... nous nous retrouverons en septembre !

La présidente
Maguy Cuvelier



Lycée du Val de Drôme

Samedi 13 mai, le Lycée agricole privé du Val de Drome apprentis d'autoeuil à Montéléger à organiser sa "Journée portes ouvertes", mais aussi pour la première fois une brocante dans l'enceinte de l'établissement.

C'est dès six heures par un temps mitigé mais sans pluie qu'une vingtaine d'exposant se sont installés et ont réalisé très tôt leurs premières ventes. Cette animation, devenue un projet de classe encadrées par les professeurs référents en matières professionnelles a mobilisé les élèves de 3eme et de CAPA Sapver durant plusieurs semaines, le midi un repas était prévu pour les exposants, les visiteurs et invités. Cette animation qui s'est finie vers 16h sera reconduite l'année prochaine, en espérant avoir plus d'exposants nous confie les organisateurs.

Mais cette journée a été aussi rythmé de 10h à 13h par une autre animation. Une

émission de radio en direct sur radio Méga sur le thème " vivre à la campagne a t'il encore un sens", plusieurs invités ont répondu à la questions M. Fontaine le 1^{er} adjoint Mme Caillot la 2^{ème} adjointe ainsi que la Directrice de l'établissement Mme Baudet ils ont pu aussi réagir au micro-trottoir réalisées par les élèves de Seconde et CAPA Sapver sur ce thème, animation qu'ils ont préparés durant six semaines avec le concours des animateurs de radio Mega.

Une belle journée avec de nombreux visiteurs qui ont pu aussi constater l'inventivité des élèves de terminale bac pro en agroéquipement qui avait pour cette journée, réaliser et mise en place dans la cour de nombreux mobiles à base de récupération de ferraille: roue de vélo, roulement, jante de voiture ... qu'ils ont réalisés durant les semaines précédentes, les mobiles encore sont visibles au Lycée.

Association Familiale



Le 13 mai dernier, l'Association Familiale Beaumont Montéléger organisait une grande réception pour fêter les 70 ans de l'association.

La Présidente a recensé les actions de l'association au fil des années et ce depuis sa création en 1947. Une activité intense grâce à de très nombreux bénévoles et une volonté farouche de progresser. Vinrent ensuite les discours du Président de l'UDAF (organisme où adhère l'association), de Madame Peyrard, Maire de Montéléger et Patrick Prélon, Maire de Beaumont devant une assemblée importante et attentive ainsi que les nombreux bénévoles.

Le verre de l'amitié a rassemblé tous les intervenants autour de succulentes salades préparées par le professeur de cuisine. Nous rappelons que 2 BOURSES AUX VÊTEMENTS sont programmées au printemps et à l'automne, des cours de couture avec une professionnelle le vendredi après-midi, un cour de cuisine avec un chef une fois par mois, et des aides aux personnes et familles en difficulté, visites d'enfants malades hospitalisés avec divertissement, visites aux personnes âgées, colis de vêtements à l'humanitaire, etc.



US Véore XV

STAGES VACANCES

Rugby

REPAS et GÔUTERS OFFERTS

JUILLET 2017
A BEAUVALLON
Stade Jean Courtial
du 10 au 13 juillet (4 jours) : 100€
du 17 au 21 juillet (5 jours) : 120€

AOUT/SEPT. 2017
A PORTES-LES-VALENCE
Stade Jean Courtial
du 21 au 25 août (5 jours) : 120€
du 28 août au 1^{er} sept. (5 jours) : 120€

OUVERTS A TOUS ET A TOUTES GARÇONS ET FILLES, LICENCIÉS OU NON DE 5 A 12 ANS

Multi-activités à dominante Rugby
Découverte et perfectionnement
Les activités : (foot, cinéma, accrobranche, paint ball, etc)

organisés par l'US VEORE XV

Accueil de 8h30 à 17h30

Encadrés par des éducateurs diplômés d'état ou FFR

Attention réservation avant le 28 juin inclus - nombre de place limitée.

LEA

Pour toutes informations complémentaires :
mail : veore-rugby@wanadoo.fr - site : www.usveore-xv.com
Renseignements : GASQUET Benjamin - 06 95 20 01 72 - gasquetb@gmail.com



Du côté des Sapeurs-Pompiers

BIENVENUE À NOS DEUX NOUVELLES RECRUES :



La première s'appelle Laurine Grousson, elle a 21 ans et habite à Beaumont-lès-Valence. Laurine est aide-soignante au centre hospitalier de Valence. Ses horaires lui permettront de pouvoir nous renforcer en journée.

La seconde recrue s'appelle Emeric Ledoux et il est montélégeois. Emeric a 43 ans, la preuve que l'on peut commencer un engagement de sapeur-pompier volontaire à la quarantaine. Son métier de commercial lui permettra également d'être disponible 3 jours par semaine aux heures travaillées.

Nous leur souhaitons une longue carrière dans laquelle ils pourront trouver un épanouissement personnel tout en portant assistance à la population de Beaumont-lès-Valence et de Montéléger. Ils seront officiellement dans nos rangs le 15 juin et opérationnel après leur réussite aux différents stages de formation initiale.

JEUNES SAPEURS-POMPIERS, UN TREMPLIN VERS LES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ :

Le centre de Beaumontléger n'a pas pour ainsi dire d'école de jeunes sapeurs-pompiers, mais deux jeunes beaumontois font partis de l'école de Crest et nous pouvons témoigner du sérieux de cet apprentissage. De septembre à juin, les jeunes font deux heures de sport le vendredi soir de 18h à 20h et 3h30 de cours pratiques et théoriques le samedi matin de 8h30 à 12h. Ils participent à différentes manifestations sportives départementales, voir régionales ou nationales si ils se qualifient. Ce cursus dure 3 ans, à l'issue ils peuvent intégrer un centre de pompiers volontaires. Avec leur brevet en poche et à 16 ans révolus, ils peuvent alors intervenir en tant que stagiaire sur les interventions. Certains en font leur métier, d'autres préfèrent continuer comme volontaires. Pour les jeunes de 12-13-14 ans qui seraient intéressés, il faut dès maintenant se rapprocher des écoles de JSP du secteur qui sont basées aux centres de secours d'Etoile-sur-Rhône et de Crest car le nombre de place est limité.



Antoine Milhan 14 ans en 3^{ème} année de JSP
Tristan DAMEY 13 ans en 2^{ème} année de JSP

FORMATION CONTINUE :

Les pompiers volontaires ont l'obligation de réaliser, chaque année, 30 heures de formation. Cette formation continue conditionne le maintien de leurs compétences. En général, celle-ci est programmée 3h par mois sauf juillet-août. Cette année, pour innover, nous avons organisé une matinée secours à la personne le 8 avril dernier. 4 équipes, 4 engins ont tourné sur 5 ateliers différents. Ces ateliers étaient disséminés à différents endroits de nos communes. Un arrêt cardiaque simulé au château, un malaise à domicile au lotissement le Beaulieu, un accident de la circulation mettant en cause 2 voitures au SPORTING Garage, un accident de moto au quartier de la boulinarde et une chute de hauteur au stade de foot. Une matinée bien remplie pour nos pompiers volontaires.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTÉLÉGER SÉANCE DU 22 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-deux mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de MONTELEGER (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Marylène PEYRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 15 - Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2016.

Présents : Mme M. PEYRARD, Maire, M. J.P. FONTAINE, Mmes G. CAILLOT, S. MOLLARD, M. F. VANDERMOERE, Adjoint, MM. A. BLACHE, S. BUSO, G. CHOPARD, P. IROLLA, Y. MORIN, Mmes M.M. LEDOUX, S. MAYAUD, M.L. NICOLAS, C. TRIC et A. VIAL.

Absents : M. J. FALETTA, Mmes D. MOULIN et B. PIZETTE.

Pouvoir : de J. FALETTA à S. BUSO.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Géraldine CAILLOT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

* **Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur 2016 COMMUNE**

* **Affectation des résultats 2016 COMMUNE**

* **Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur 2016 LOTISSEMENT SAINT AMAND**

* **Convention de mise à disposition d'appuis vélos entre le Syndicat Mixte Valence-Romans Déplacements et la commune**

* **Approbation du nouveau règlement du service commun d'autorisation du droit des sols et de la convention d'adhésion au Pôle Itinérant**

* **Modification du tableau des indemnités de fonction des élus au 1^{er} janvier 2017**

* **Désignation d'un représentant titulaire et suppléant de la Commune au groupe de travail "Véore" de Valence Romans Agglo**

* **Questions orales.**

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 19 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉCISIONS

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation reçue du Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités :

Non application du droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

Décision de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

- conversion de concession de terrain en perpétuelle dans le cimetière communal le 1^{er} février 2017 à Monsieur et Madame MAYAUD Joël,
- conversion de concession de terrain en perpétuelle dans le cimetière communal le 6 février 2017 à Madame CHEVALIER Bernadette,
- renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de trente années le 13 février 2017 à Monsieur CHEVALIER Louis,
- renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de trente années le 13 février 2017 à Monsieur FAURE André,

- renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de trente années le 14 février 2017 à Monsieur MANY Bernard,
- renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de trente années le 20 février 2017 à Monsieur VERNAY Pierre,
- renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de quinze années le 20 février 2017 à Monsieur MOLOYAN Raymond,
- renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de quinze années le 20 février 2017 à Madame DAULNY Colette,
- renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de trente années le 20 février 2017 à Monsieur GRENIER Jean-Louis,
- renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de trente années le 24 février 2017 à Madame LE COSQUER MEYSONNAT Rachelle,
- conversion de concession de terrain dans le cimetière communal d'une durée de quinze années le 15 mars 2017 à Monsieur BLANC Jean-Jacques,
- conversion de concession de terrain dans le cimetière communal d'une durée de quinze années le 15 mars 2017 à Monsieur MATRAS Roger,
- renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de trente années le 15 mars 2017 à Madame ROCHE Paulette,
- conversion de concession de terrain dans le cimetière communal d'une durée de quinze années le 17 mars 2017 à Monsieur LEVEQUE Gilbert,

Décision de renouveler l'adhésion aux associations dont elle est membre :

- renouvellement de l'adhésion 2017 à l'Institut des Risques Majeurs d'un montant de 80,00 €,
- renouvellement de l'adhésion 2017 à l'Association des Maires Ruraux de la Drôme d'un montant de 532,40 €,
- renouvellement de l'adhésion 2017 à l'Association des Maires de la Drôme d'un montant de 100,00 €

DÉLIBÉRATIONS

D2017/03-22/N°06

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR - 2016 - COMMUNE Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Le Compte Administratif 2016 - COMMUNE s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 477 554,07 €
Recettes	1 638 137,23 €
Soit un excédent de	160 583,16 €

Section d'investissement

Dépenses	727 531,03 €
Recettes	732 335,97 €
Soit un excédent de	4 804,94 €

Madame le Maire énonce les principales opérations d'investissement réalisées dans l'année 2016 :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTÉLÉGER

SÉANCE DU 15 MAI 2017

La somme de 2 160,00 € T.T.C. sera réglée à la SELARL Cabinet CHAMPAUZAC, 26 28 36 Impasse Raymond DAUJAT - BP 206 - 26205 MONTELMAR CEDEX, au titre des frais et honoraires lui étant dus pour la défense des intérêts de la commune dans l’instance intentée devant la Cour Administrative d’Appel de LYON par Monsieur Alain FREYSSIN.

La somme de 2 068,00 € T.T.C. sera réglée au cabinet d’avocats FAYOL et Associés, 19 Avenue du Champ de Mars, 26000 VALENCE, au titre des frais et honoraires lui étant dus pour la consultation et procédure d’indemnisation de Maître Guillaume BLANC sur le plan d’alignement de la Côte des Monédières.

Décision de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de trente années le 28 avril 2017 à Monsieur Armand BARNASSON.

Conversion de concession de terrain dans le cimetière communal pour un durée de quinze années le 4 mai 2017 à Monsieur MEDAN Franck.

Délibération du conseil municipal du 15 mai 2017

Décision de passer les contrats d’assurances ainsi que d’accepter les indemnités de sinistres y afférentes :

D’accepter la somme de 515,59 € (cinq cent quinze euros et cinquante-neuf cents) versée par SOFAXIS correspondant au remboursement d’indemnités journalières relatif à l’absence pour congés de maladie et de maternité d’agents de la collectivité.

Délibération du conseil municipal du 15 mai 2017

ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURES JURY D’ASSISES - ANNEE 2018

A la demande de la Préfecture, Madame le Maire procède au tirage au sort de 6 Montélégeois à partir de la liste générale des électeurs, afin d’établir la liste préparatoire des jurés de la Cour d’Assises de la Drôme, conformément à la législation en vigueur.

Les personnes tirées au sort seront informées par écrit et devront remplir un questionnaire à destination du Tribunal de Grande Instance de Valence.

Délibération du conseil municipal du 15 mai 2017

DÉLIBÉRATIONS

D2017/05-15/N°18
ACQUISITIONS FONCIERES DES PARCELLES ZI N° 360 ET 374 - PLAN D’ALIGNEMENT COTE DES MONEDIERES
Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire rappelle aux Conseillers la délibération du 9 novembre 2016 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le plan d’alignement de la “Côte des Monédières” (section ZI N° 360, 362, 363, 365, 368, 370, 371 et 374) consécutif à l’adoption du Plan Local d’Urbanisme qui prévoit une extension de la zone urbaine secteur “Les Gamelles”.

L’article L 112-2 du Code de la Voirie Routière prévoit que la publication d’un plan d’alignement attribue de plein droit à la commune le sol des propriétés dans les limites qu’il détermine et le versement d’une indemnité aux propriétaires.

Elle indique que les acquisitions foncières se font à défaut d’accord amiable par voie de fixation judiciaire des indemnités dans les conditions fixées par le Code de l’expropriation.

Elle donne lecture au Conseil des accords amiables reçus des propriétaires des parcelles ZI n° 360 et 374 au prix de 5 € le m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d’acquérir à l’amiable les parcelles section ZI n° 360 d’une superficie de 58 m² appartenant à Mme Olga MANDRAN et ZI n° 374 d’une superficie de 36 m² appartenant à Mme Gaëlle BILLEBAUD au prix de 5 € le m², soit un prix total de 290 € à payer à Mme MANDRAN et de 180 € à payer à Mme BILLEBAUD,

Afin de régulariser cette situation, Monsieur FONTAINE a donné son accord pour céder ces parcelles à la Commune à titre gratuit.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré par seize (16) voix pour et une (1) abstention (M. FONTAINE),

APPROUVE l’acquisition foncière à titre gratuit des parcelles AH 135 d’une contenance de 495 m² et AH 136 d’une contenance de 882 m², propriétés de Monsieur Jean-Paul FONTAINE,

DESIGNE Maître BOURRICAND, Notaire à VALENCE, pour la réalisation de l’acte,

AUTORISE Madame le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte notarié aux conditions qu’elle jugera utiles ainsi que tout document relatif à cette opération, dont les frais seront à la charge de la Commune.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l’article 2112 du budget communal 2017.

D2017/04-10/N°16
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE PERISCOLAIRE A COMPTER DU 1^{er} SEPT. 2017
Rapporteur : M. Jean-Paul FONTAINE

Monsieur Jean-Paul FONTAINE présente le nouveau règlement validé par la commission scolaire qui modifie les horaires d’accueil de la garderie du vendredi soir, précise les modalités d’inscription aux temps d’activités périscolaires et disciplinaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur du service périscolaire annexé à la présente délibération,

DÉCIDE que le présent règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2017.

Délibération du conseil municipal du 15 mai 2017

D2017/04-10/N°17
FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017
Rapporteur : M. Jean-Paul FONTAINE

Monsieur Jean-Paul FONTAINE informe les conseillers de la nécessité de modifier les tarifs de la restauration scolaire pour les inscriptions hors délai et propose de fixer les tarifs des services périscolaires à compter du 1^{er} septembre 2017 comme suit :

Pour la restauration scolaire

Il rappelle que le service de restauration scolaire comprend la fourniture des repas, mais également la prise en charge de l’enfant pendant un temps de 1h50. Il propose de fixer le tarif d’un repas de la manière suivante :

	REPAS Enfant	REPAS Enfant	REPAS Adulte
	<i>Inscription dans les délais</i>	<i>Inscription hors délai</i>	
TARIF D’1 REPAS	3 € 80	6 € 00	5 € 50

Les agents communaux présents lors du service de restauration pourront bénéficier gratuitement du repas. Cet avantage sera évalué forfaitairement en avantage en nature conformément à la législation sociale en vigueur.

Pour la garderie

Il propose de conserver le tarif à savoir :

	Inscription dans les délais	Inscription hors délai
TARIF - 1 HEURE	2 € 00	Majoration de 2 € 00/jour/famille

Il précise que toute heure commencée est due.

Pour les Temps d’Activités Périscolaires (T.A.P.)

Malgré la baisse des dotations de l’Etat, Madame le Maire propose de conserver la gratuité des T.A.P.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents,

FIXE les tarifs des services périscolaires tels que proposés par Madame le Maire,

DECIDE d’appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} sept.2017,

DIT que les recettes seront inscrites à l’article 7067 du budget communal 2017.

Délibération du conseil municipal du 15 mai 2017

Délibération du conseil municipal du 15 mai 2017

Délibération du conseil municipal du 15 mai 2017

Elle précise qu’il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l’emprunt,
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Vote des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, fixe comme suit pour l’exercice 2017, les taux des taxes directes :

Taxe d’habitation (TH)	8,26 %
Foncier bâti (FB)	11,63 %
Foncier non bâti (FNB)	38,03 %

Les taux des taxes directes locales restent inchangés depuis le début du mandat.

Subventions de fonctionnement aux associations

Le Conseil Municipal a voté les subventions de fonctionnement aux associations qui ont en fait la demande. MM. Jean FALETTO, Francis VANDERMOERE ont souhaité ne pas prendre part au débat lors de la proposition d’attribution des subventions de fonctionnement aux associations dont ils sont membres du bureau, à savoir respectivement la Pétanque du Pétochin et le Tennis Club Montéléger.

Principales opérations d’Investissement

- Achèvement des opérations engagées lors des exercices précédents : réfection du monument aux morts, réfection de la rue des jardins, WC publics, achat de terrains dans le cadre de la restauration morpho-écologique des rives du Pétochin
- Adressage communal
- Programme de voirie 2017
- Travaux d’accessibilité
- Financement de la modification du Plan Local d’Urbanisme
- Études et maîtrise d’œuvre relatives à la rénovation de la Mairie et de la Salle Poligny
- Constitution d’une avance remboursable pour le budget lotissement à hauteur de 500 000 €

Le Conseil vote à l’unanimité des membres présents le Budget Primitif 2017 de la Commune.

Délibération du conseil municipal du 15 mai 2017

VOTE DU BUDGET 2017 LOTISSEMENT SAINT AMAND
Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire rappelle qu’en 2016, la commune a acquis un terrain destiné à la réalisation d’une opération d’aménagement sous forme de maisons individuelles afin de créer une offre de logements équilibrée et de qualité à destination des familles. L’ensemble des opérations liées à ce lotissement sont inscrites dans un budget annexe à celui de la commune.

Elle présente au Conseil le budget 2017 qui s’équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- section de fonctionnement	500 000.00 €
- section d’investissement	988 885.80 €

Elle précise qu’il est prévu de procéder aux études et aux travaux de viabilisation afin de procéder à la vente des terrains.

Délibération du conseil municipal du 15 mai 2017

D2017/04-10/N°14

SOLLICITATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2017
Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité, des membres présents et représentés,

SOLLICITE l’aide du Département au titre du produit des amendes de police 2017 relatives à la circulation routière et s’engage à affecter ces crédits à l’entretien de la signalisation routière.

Délibération du conseil municipal du 15 mai 2017

D2017/04-10/N°15

ACQUISITIONS FONCIERES DES PARCELLES AH 135 ET 136
Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que lors des travaux de voirie de la Rue des Jardins, il est apparu que les parcelles AH 135 et 136 correspondant aux trottoirs de la Rue des Jardins et Rue des Ecoles, n’appartenaient pas à la Commune mais à Monsieur Jean-Paul FONTAINE. Après vérification, la cession prévue de ces parcelles lors de la construction du Lotissement Cellier n’a jamais été finalisée.

Délibération du conseil municipal du 15 mai 2017

Délibération du conseil municipal du 15 mai 2017

DESIGNE Maître BOURRICAND, Notaire à VALENCE, pour la réalisation de l'acte,

AUTORISE Madame le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte notarié aux conditions qu'elle jugera utiles ainsi que tout document relatif à cette opération, dont les frais seront à la charge de la Commune,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2112 du budget communal 2017.

D2017/01-30/N°03

CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX SITUÉS LOTISSEMENT "LES TROIS BECS"

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE de vendre à l'amiable :

- Aux conjoints LABEDAN Nicolas les parcelles cadastrées ZH 360 et 365 d'une contenance de 588 m²,
- Aux conjoints TRAN Quentin la parcelle cadastrée ZH 364 d'une contenance de 388 m²,
- Aux conjoints GIOVANNA Jean-Paul la parcelle cadastrée ZH 362 d'une contenance de 129 m²,
- Aux conjoints MALZIEU Germain la parcelle cadastrée ZH 363 d'une contenance de 538 m²,

FIXE le prix de vente des terrains à 30 euros le m² pour l'ensemble des parcelles visées ci-dessus,

DÉSIGNE Maître BOURRICAND, Notaire à VALENCE, pour la réalisation de l'acte dont les frais seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE Madame le Maire à engager toute démarche et à signer tout document et acte notarié relatifs à cette opération aux conditions qu'elle jugera utiles.

D2017/05-15/N°19

PROCÉDURE DE FIXATION JUDICIAIRE DES INDEMNITÉS PLAN D'ALIGNEMENT COTE DES MONEDIÈRES

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire expose que les négociations avec les propriétaires des parcelles ZI n° 362, 363, 365, 368, 370 et 371, n'ayant pu aboutir à ce jour, il convient d'engager une procédure de fixation judiciaire des indemnités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le lancement de la procédure de fixation judiciaire des indemnités en vue de la prise de possession effective des terrains compris dans le plan d'alignement,

AUTORISE Madame le Maire à saisir le Juge d'Expropriation pour faire fixer les indemnités relatives aux transferts de propriété,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et documents intervenant dans le cadre de la procédure d'expropriation,

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre les négociations à l'amiable avec les propriétaires qui pourraient intervenir en cours de procédure d'expropriation,

DÉCIDE de confier au cabinet d'avocats FAYOL et Associés, 19 Avenue du Champ de Mars, 26000 VALENCE, la charge de représenter la Commune dans cette procédure.

D2017/05-15/N°20

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2017

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire expose aux membres du Conseil que plusieurs dossiers de demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2017, n'ont pas pu être présentés lors du vote du budget le 10 avril dernier. Elle propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes : • ACCA Montéleger 200 €

- ACPG-CATM de Montéleger Beauvallon 170 €
- Association des Parents d'Elèves de Montéleger 200 €
- Cantavioure 400 €
- Comité des fêtes de Montéleger 1 750 €
- Olympique de Montéleger..... 900 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCORDE les subventions de fonctionnement aux associations comme indiqué ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget communal 2017.

D2017/05-15/N°21

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE UNION SPORTIVE VEORE XV

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé le 28 avril 2017 par l'Union Sportive VEORE XV, sollicitant l'attribution d'une subvention exceptionnelle en vue de contribuer au financement du voyage de fin de saison des jeunes de l'Ecole de Rugby labellisée FFR.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 300 € à l'Union Sportive VEORE XV,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6748 du budget communal 2017.

D2017/05-15/N°22

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE VIRADES DE L'ESPOIR 2017

Rapporteuse : Mme Marylène PEYRARD

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que les Virades de l'Espoir organisée l'Association Vaincre la Mucoviscidose auront lieu le 24 septembre 2017. En vue de contribuer au financement de cette manifestation, elle propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Association Vaincre la Mucoviscidose,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6748 du budget communal 2017.

La séance est levée à 21 h 30.

Affiché la 23/05/2017.

Etat Civil

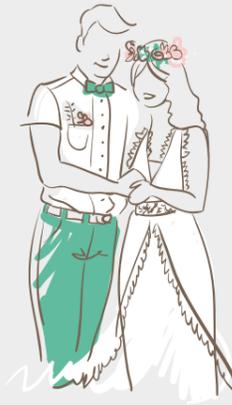


naissances

11 mai 2017

COMBAZ Théo

23, Le Beaulieu



mariages

29 avril 2017

BEGNA Stéphane Mehdi
GILLET Elody Lucie Maguy

3 juin 2017

GOZE Guillaume Pierre Georges
BURIASCO Amandine Jacqueline
Françoise

31 mars 2017

FEASSON Gysèle Jeanne
Eugénie

Domaine du Château

18 mai 2017

RICHT Jacques

Les Rebatières

18 mai 2017

ALFONSO Mélanie Lydia

Les Rebatières

19 mai 2017

BOUDOT Gilberte Emilienne

Berthe veuve FAGARD

Domaine du Château

25 mai 2017

BRANDMEYER Marie Thérèse

Mireille veuve EBEL

Domaine du Château

28 mai 2017

SAVRY Jean-Pierre Alain

Les Rebatières

30 mai 2017

JEAN André Lucien

Domaine du Château

31 mai 2017

GIRAUD René Marcel Léon

Domaine du Château

1^{er} juin 2017

PLANTEVIN Lucienne Juliette

veuve GARAI

Domaine du Château

6 juin 2017

DEBAYLE Marius Firmin

Domaine du Château

Mardi 20 Juin 2017
FÊTE DE LA MUSIQUE
Centre du village
à partir de 19 heures

TENNIS CLUB
Stages vacances/sports
A Lans en Vercors - ADOS
Du 3 au 7 juillet

A Chabeuil
Du 10 au 13 Juillet 2017
Du 17 au 21 Juillet 2017
Du 28 Août au 1^{er} Septembre

A Montéléger
Du 24 au 28 Juillet 2017
A Beaumont
Du 31 Juillet au 4 Août

Mardi 4 juillet 2017
PARTY PIZZA
Place du Moulin
à partir de 19 heures

**LES NUITS
DE L'ORANGERIE**
Mercredi 5 juillet 2017
SOIRÉE JAZZ
RICHARD GALLIANO
1^{ère} partie BELZAI

Jeudi 6 juillet 2017
SOIRÉE BLUES-FOLK
Audrey MARTELLS &
Walter FISHBACHER
Trio Luke WINSLOW KING

Vendredi 7 juillet 2017
**SOIRÉE CHANSON
FRANÇAISE ET GUITARES**
Christian TERZIAN, BERLINE,
Jean-Felix LALANNE,
Louis WINSBERG, Joël GOMBERT,
Laurence M, Michel AUMONT

Jeudi 13 juillet 2017
FEU D'ARTIFICE ET BAL
Parking de l'école
à partir de 22 heures

Lundi 11 septembre 2017
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
Reprise des cours

Octobre 2017
CAFÉ PATRIMOINE
Dates à définir

Novembre 2017
BOURSE D'AUTOMNE
Association Familiale



Au profit du téléthon,
nous proposons
2 cartes postales
(vue aérienne de Montéléger)
en vente en mairie
au prix de **0,50 €**
l'une